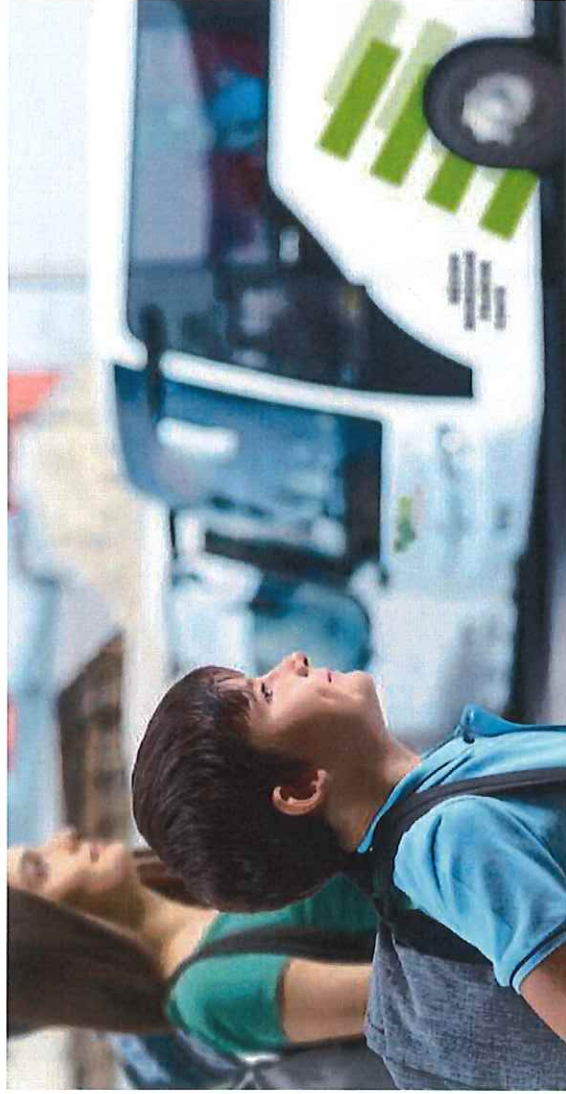




INSCRIPTIONS À PARTIR DU 2 JUIN 2020

TRANSPORTS SCOLAIRES

RENTÉE 2020/2021



1. L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport à partir du 2 juin 2020.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, **l'inscription doit être réalisée avant le 16 juillet**. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles, mais sans garantie d'avoir un titre de transport valable pour la rentrée.

En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de votre Unité Territoriale.



2. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Votre dossier sera instruit par l'Unité Territoriale de votre département de résidence, selon le règlement régional des transports scolaires en vigueur.

Cette instruction déterminera la qualité « d'élève ayant droit » de votre enfant, le mode de transport sur lequel il est affecté et son éligibilité ou non à la gratuité des transports scolaires.



3. LA RÉCEPTION ET L'UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Une fois la demande validée : soit le titre de transport scolaire de votre enfant est envoyé par courrier, directement au domicile du représentant de l'élève, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance sur sa carte.

Si l'inscription a été réalisée avant le 16 juillet, l'élève sera en possession de son titre pour la rentrée.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années, veillez donc à la conserver soigneusement !
En cas de perte, le duplicata sera facturé **15 €**.

À chaque montée dans le car, elle devra être présentée au conducteur et devant le valideur.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire en cours. À chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre.



**Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
(hors agglomérations et Territoire de Belfort) organise et finance
chaque jour les transports scolaires de plus de 128 000 élèves.**



CONSULTER MON DOSSIER EN UN CLIC :

Le suivi de votre dossier est à retrouver tout au long de l'année

■ Sur : **www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport**

(Rubrique inscriptions et suivi de dossier en ligne de votre département)

■ Via le flashcode disponible sur la carte de transport scolaire de l'élève.

Sa mise à jour est possible à tout moment, notamment pour bénéficier des alertes SMS en cas de perturbations sur le réseau.

En revanche, si la situation de votre enfant évolue en cours d'année (déménagement, changement d'établissement, changement de qualité...), il est obligatoire d'informer l'Unité Territoriale de votre département par mail ou courrier qui adaptera ses droits au transport en conséquence.

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

mobigo

Bourgogne-Franche-Comté

emmène-moi là où je veux !